

CABINET

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE
ET D'ACTION PEDAGOGIQUES

ARRETE N° 3 1 5 5 /MEPSA-CAB-INRAP
Portant officialisation des Programmes de l'Enseignement
Primaire en République du Congo

La Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 15/95 du 7 septembre 1995, portant orientation et programmation du développement scientifique et technologique ;

Vu la loi n° 25/95 du 17 novembre 1995, modifiant la loi n°008/90 du 6 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo ;

Vu le décret 97-246 du 5 août 1997, portant organisation et fonctionnement du fonds national de développement de la science et de la technologie ;

Vu le décret n° 2003-187 du 11 août 2003 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation ;

Vu le décret 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

ARRETE :

Article premier : les Programmes par objectifs de compétence de l'Enseignement Primaire sont rendus officiels en République du Congo

Article 2 : L'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques est chargé de leur mise en œuvre.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 18 mai 2005

AMPLIATIONS

PRESI-REP 2

MEPSA-CAB 2

DGEB 2

ENS 2

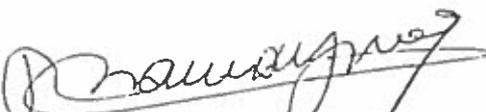
ENI 3

INRAP 2

DEP 2

DEPARTEMENTS 11

JORC 2


Rosalie KAMA-NIAMAYOUA